



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT SUR LE PARKING SITUE AU 429  
BOULEVARD PASTEUR**

*Arrêté de Police N° 50-2022 (ST) du 27 juin 2022*

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN*

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités  
Territoriales,*

*Vu le code de la route,*

*Vu la demande écrite formulée par le Syndicat Mixte des Transports du  
Douaisis*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de  
réaménagement du local de son service Vellow aux N°429 du  
Boulevard Pasteur.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

*Des travaux de réaménagement du local Vellow situé au 429 Bd  
Pasteur seront réalisés à compter du lundi 11 juillet 2022 et pour une  
durée de 06 semaines pour le compte du Syndicat Mixte des  
Transports du Douaisis*

**ARTICLE 2**

*Pendant toute la durée des travaux, la circulation et le stationnement  
de tous véhicules seront interdits sur l'ensemble du parking situé au  
N°429 Bd Pasteur.*

**ARTICLE 3**

*Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis  
se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*

**ARTICLE 4**

*Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de  
DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés  
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

*Fait à GUESNAIN, le 27 juin 2022*

*Le Maire,  
Maryline Lucas*

